



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du : **jeudi 25 novembre 2021 à 18h00** au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

Président : M. Abdelhafid HORMI.

Présents : MM Christian BAUDUIN, Arnold MAKWO

Excusés : M. Arnold MAKWO, Abdelhamid HIMMI, Michel ESCHYLLE (CDA)

Secrétaire de Séance : Mme Marina SAUVAGE

1. Invitations club

La Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education remercie la présence de M. Ousmane SOW, Mamadou NDIAYE et Benoit LWAMBE, Dirigeants du club du FC 93 Bobigny et prends note de l'absence excusée de M. Ali ABDI, Président du club de Gagny USM.

Elle invite de nouveau les clubs ci-après à sa réunion du **jeudi 09 décembre 2021 à 18h30:**

- **Match 50681.1 en séniors D2 B du 21/11/2021 entre Gagny USM et FC 93 Bobigny**

Demande du club de FC 93 Bobigny d'être reçu par la Commission pour des animations sur les réseaux sociaux concernant ce match.

La CDPME a invité les clubs suivants à sa réunion du jeudi 25 novembre 2021 à 19h00:

- **Match 55118.1 en séniors D2 B du 07/11/2021 entre Ile-St-Denis et ASS Noisienne**

Dossier transmis par la Commission Départementale de Discipline.

Rappel des faits :

*Constatant qu'à la 45ème minute de la rencontre, l'ASS Noisienne a refusé de reprendre le match considérant qu'il n'y avait pas assez d'éclairage,
Considérant qu'il y a eu une tension entre les 2 équipes pour la poursuite ou non de la rencontre,
Considérant que l'Arbitre Officiel a préféré arrêter la rencontre car la situation n'était pas favorable à une reprise du match dans de bonnes conditions pour les deux équipes,*

Après auditions de :

M. Diembere CAMARA, Président de l'ASS Noisienne, de M. Henry PEMOT, Président de l'Ile-St-Denis CSM et de M. Christ NTANGU, Educateur de l'Ile-St-Denis CSM,

Constatant que l'ensemble des personnes présentes ont assuré que la rencontre se déroulerait dans les meilleures conditions.

La Commission décide de faire jouer le match à 14h00 et de désigner deux arbitres Assistants et un Délégué à la Charge des 2 clubs.

Transmet le dossier à la Commission Sportive Générale pour date à fixer et transmet de le dossier à la Commission Départementale d'Arbitrage pour la désignation des assistants.

2. [Organisation d'un match sensible.](#)

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Prochaine réunion le jeudi 02 décembre 2021 à 18h00.

Président

M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance

Mme Marina. SAUVAGE